## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 7 juin 2022 prorogeant l'arrêté du 7 mars 2022 portant suspension temporaire des procédures d'adoption internationale concernant les enfants résidant en Russie

NOR: EAEF2214850A

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu la Convention internationale des droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 ;

Vu la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 148-10;

Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant suspension temporaire des procédures d'adoption internationale concernant les enfants résidant en Russie, notamment son article 1<sup>er</sup>,

## Arrête

**Art. 1**er. – A l'article 1 er de l'arrêté du 7 mars 2022 susvisé, les mots : « pour une durée de trois mois » sont remplacés par les mots : « jusqu'au 31 décembre 2022 ».

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 juin 2022.

Pour la ministre et par délégation : La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, L. HAGUENAUER